

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du
Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny
Glières :
Tél : **04 50 25 22 50** – Mail : **t.couchot@ccfg.fr**

**Décision d'acceptation
une déclaration préalable**

Dossier n° **DP07421224A0072**
date de dépôt : **14/11/2024**
date d'affichage du dépôt : **14/11/2024**
complet le : **28/01/2025**
demandeur : **SCI BEASTIE**
représentée par : **Monsieur TOURNIER Laurent**
pour : **Création d'un escalier extérieur, création
d'ouverture et changement de la couverture.**
adresse terrain : **1401, Route Tom MOREL, à Glières-
Val-de-Borne (74130)**
parcelles : **110 OB 451**

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025



ID : 074-200081446-20250206-DP07421224A0072-AR

SCI BEASTIE
Par Monsieur TOURNIER Laurent
157, Chemin de la Vignette
74450 Le Grand-Bornand

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **28/02/2025**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain** : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)** : l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 06 février 2025.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

